

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

PROCES VERBAL

SEANCE DU

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonctions

Présents

2024-09-D061 / SUPPRIMEE

2024-09-D062 / Décision modificative n°3 au budget de la commune

2024-09-D063 / Dépenses de réception / Fêtes et Cérémonies

Questions diverses

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 19 septembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 19 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 19 septembre 2024.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, Carine JACQUEMIN, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : BOURAYON Thierry

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : Carine JACQUEMIN

Le procès-verbal de la séance du 29 août 2024 est adopté sans observation.

Présents :

080808

ORDRE DU JOUR :

2024-09-D061 / SUPPRIMEE

080808

2024-09-D062 / Décision modificative n°3 au budget de la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a nécessité de faire des réajustements en Section de Fonctionnement et qu'il n'a pas été affecté assez de crédits budgétaires, en section d'Investissement, sur les lignes suivantes :

Fonctionnement

- ✓ 62876 – A un GFP de rattachement
- ✓ 6216 – Personnel affecté par le GFP de rattachement
- ✓ 66111 – Intérêts réglés à l'échéance
- ✓ 74111 – Dotation forfaitaire des communes
- ✓ 741121 – Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes
- ✓ 741127 – Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes
- ✓ 742 – Dotations aux élus locaux

Investissement

- ✓ 1641 – Emprunts en euros

Elle propose donc la décision modificative n°3 comme suit :

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	011	62876 - A un GFP de rattachement		Credits suppl pour materiel STC Correction rattachement 2023	150,00	
		012	6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement		Crédits suppl pour MO STC Correction rattachement 2023	700,00	
		66	66111 - Intérêts réglés à l'échéance		Ajustement crédit intérêts emprunt	1 000,00	
		74	74111 - Dotation forfaitaire des communes		Règl fiscalité (Dotation forfaitaire)		-203,00
			741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		Règl fiscalité (DSR)		1 402,00
			741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		Règl fiscalité (DNP)		-298,00
			742 - Dotations aux élus locaux		Règl dotations aux élus locaux		315,00
		REEL				SOMME REEL :	1 850,00
					TOTAL	1 850,00	1 216,00

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	16	1641 - Emprunts en euros			100 000,00
REEL					SOMME REEL :	100 000,00
TOTAL						100 000,00

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°3 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à madame Le Maire à signer toutes pièces utiles.

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :
--

030303

2024-09-D063 / Dépenses de réception / Fêtes et Cérémonies

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour lui permettre d'engager et de mandater les dépenses liées aux réceptions, fêtes et cérémonies imputables à l'article 623 du plan comptable M57.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à engager et mandater les dépenses suivantes imputables à l'article 623 du plan comptable M57

- Remise de récompenses, lots, bons d'achats, etc... ;
- Boissons diverses pour vin d'honneur et réunions ;
- Repas à l'occasion de différentes rencontres avec les Elus, les responsables associatifs et autres partenaires intéressés aux compétences de la commune d'Izé ;
- Prestations liées aux inaugurations et nouvelles réalisations ;
- Cérémonie des vœux du nouvel an ;
- Prestations liées aux départs en retraite, mutation, médaille du travail du personnel, fin de mandat des élus et autres collaborateurs de la commune d'Izé.

Vote à l'unanimité

Pour : 10

Contre :

Abstention :



Questions diverses

- * Chantier participatif/déménagement
- * Point Travaux Ecole
- * Téléphonie
- * Dossiers Subventions (DSIL, FONDS VERT, LEADER)
- * Dossiers Echanges
- * Vente Immeuble 6 Place Raymond Daniel
- * Forum des Elus Locaux : Samedi 12 octobre 2024
- * Bulletin municipal
- * Inauguration
- * Spectacle 5 octobre
- * Photovoltaïque/Agrivoltaïsme

Levée de la séance : 22h30

Carine JACQUEMIN

Secrétaire de Séance

Anne-Flore BOURILLON

Maire

COMMUNE D'IZE
CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2024



En exercice : 11

Présents : 10

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Statut
2024-09-D061	SUPPRIMEE	
2024-09-D062	Décision modificative n°3 au budget de la commune	Votée à l'unanimité
2024-09-D063	Dépenses de réception / Fêtes et Cérémonies	Votée à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 19 septembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 19 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 19 septembre 2024.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : BOURAYON Thierry

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : Carine JACQUEMIN

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité

Pour : 10

Contre :

Abstention :

2024-09-D062 / Décision modificative n°3 au budget de la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a nécessité de faire des réajustements en Section de Fonctionnement et qu'il n'a pas été affecté assez de crédits budgétaires, en section d'Investissement, sur les lignes suivantes :

Fonctionnement

- ✓ 62876 – A un GFP de rattachement
- ✓ 6216 – Personnel affecté par le GFP de rattachement
- ✓ 66111 – Intérêts réglés à l'échéance
- ✓ 74111 – Dotation forfaitaire des communes
- ✓ 741121 – Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes
- ✓ 741127 – Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes
- ✓ 742 – Dotations aux élus locaux

Investissement

✓ 1641 – Emprunts en euros
 Elle propose donc la décision modificative n°3 comme suit :

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	011	62876 - A un GFP de rattachement		Credits suppl pour materiel STC Correction rattachement 2023	150,00	
		012	6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement		Crédits suppl pour M O STC Correction rattachement 2023	700,00	
		66	66111 - Intérêts réglés à l'échéance		Ajustement crédit intérêts emprunt	1 000,00	
		74	74111 - Dotation forfaitaire des communes		Régul fiscalité (Dotation forfaitaire)		-203,00
			741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		Régul fiscalité (DSR)		1 402,00
			741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		Régul fiscalité (DNP)		-298,00
			742 - Dotations aux élus locaux		Régul dotations aux élus locaux		315,00
		REEL				SOMME REEL :	1 850,00
TOTAL					1 850,00	1 216,00	

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	16	1641 - Emprunts en euros			100 000,00
REEL					SOMME REEL :	100 000,00
TOTAL						100 000,00

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°3 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à madame Le Maire à signer toutes pièces utiles.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Anne-Flore BOURILLON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 19 septembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 19 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 19 septembre 2024.

PRESENTS : BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : BOURAYON Thierry

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : Carine JACQUEMIN

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité

Pour : 10

Contre :

Abstention :

2024-09-D063 / Dépenses de réception / Fêtes et Cérémonies

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour lui permettre d'engager et de mandater les dépenses liées aux réceptions, fêtes et cérémonies imputables à l'article 623 du plan comptable M57.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à engager et mandater les dépenses suivantes imputables à l'article 623 du plan comptable M57

- **Remise de récompenses, lots, bons d'achats, etc... ;**
- **Boissons diverses pour vin d'honneur et réunions ;**
- **Repas à l'occasion de différentes rencontres avec les Elus, les responsables associatifs et autres partenaires intéressés aux compétences de la commune d'Izé ;**
- **Prestations liées aux inaugurations et nouvelles réalisations ;**
- **Cérémonie des vœux du nouvel an ;**
- **Prestations liées aux départs en retraite, mutation, médaille du travail du personnel, fin de mandat des élus et autres collaborateurs de la commune d'Izé.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Anne-Flore BOURILLON

